

Lettre d'info municipale

Mairie de Saillans

N° 22
HIVER 2018

Le sens commun

Une nouvelle année se termine.

Une année où agents et élus ont œuvré pour rendre la mairie et ses services encore plus accessibles. La dématérialisation d'une grande partie des actes a nécessité des efforts et une implication importante de toutes et tous. Nous les remercions encore, agents administratifs et techniques, et souhaitons saluer leur action pour faire fonctionner cette maison commune.

Une année qui se termine avec un embrasement national. Les décisions prises de manière trop verticale viennent de nouveau confirmer la crise démocratique. Impliquer les citoyens et donner du sens aux actions, et dans un souci de justice, devient une absolue nécessité. Les efforts doivent être équilibrés et l'action politique doit s'accompagner de la réduction des inégalités, seule condition pour entrer dans une transition énergétique et un changement de comportements pour préserver l'avenir, notre bien commun.

Au niveau local, nous ne pouvons que réaffirmer la nécessité d'aborder la question clivante du centre aquatique d'une manière plus horizontale et dans une grande transparence, et qu'il n'est jamais trop tard pour s'y mettre.

L'équipe municipale à laquelle vous avez fait confiance en 2014 tente chaque jour sincèrement et avec humilité, de faire « autrement ». Ce n'est pas toujours facile, les axes de progrès sont nombreux, nous le savons mais nous savons aussi que notre légitimité vient des bases d'un fonctionnement que nous avons mis en place ensemble et de l'implication d'un nombre important d'entre vous. C'est en agissant que nous avançons.

L'avenir justement, a fait l'objet d'un important débat collectif depuis 2016 et la révision du PLU nous donne l'occasion de penser notre village pour les 10 à 15 ans qui viennent. Cette co-construction continuera en 2019 et l'intelligence de toutes et tous nous permettra de prendre nos responsabilités. Saillans doit trouver ses équilibres, permettre l'installation de nouveaux habitants tout en préservant son environnement, ses terres agricoles et son patrimoine. Ce sont nos objectifs communs.

2019 verra se terminer la maison de santé. À l'heure où l'État se désengage sur nombre de services (la Poste, SNCF...) laissant nos territoires encore plus démunis, ce nouveau bâtiment permettra à des professionnels de maintenir une offre de santé, un bien commun pour toutes et tous.

Nous vous donnons rendez-vous le dimanche 27 janvier 2019 pour les traditionnels vœux de la municipalité. Cette année nous proposerons à nouveau un temps participatif, orienté sur les grands enjeux prioritaires pour le futur de Saillans et les possibilités d'actions sur 2019 et 2020.

Nous souhaitons de bonnes fêtes à toutes et tous.

Sommaire

Tableau des travaux.....	2-3-4-5
Fermeture de l'accueil de la mairie.....	3
Inscription sur la liste électorale.....	3
Travaux et fermeture du pont Algoud.....	4
Espace public et taille des haies.....	5
Fleurissement et aménagement 2019.....	5
Nouvel élu et nouveaux arrivants.....	6
Mobilité, stationnement et circulation.....	7
Déménagement, travaux, etc.....	7
Le Rond-Point paysager du Collet à Saillans.....	8
Centre aquatique : demande de reconsidération de l'étude ESPELIA.....	8
Budget frais de scolarité.....	9
A propos du SIVU.....	10

Révision du PLU



Nous entamons la dernière étape.....	11
GPC et ateliers du futur.....	12
Focus sur le PADD.....	13
1 ^{er} café d'urbanisme.....	14

La Mairie de Saillans au CESE.....	14
Rencontre avec le Court Bouillon.....	15
Programme LEADER.....	16
1 ^{er} bilan du nouveau règlement Marché dominical.....	16
Résultats de l'enquête sur la poste de Saillans.....	17
Que se passe-t-il au Forum.....	18
Campagne de stérilisation.....	18
SOLHA « Mieux vous loger, c'est notre mission ».....	18
Repas des anciens.....	19
Brève sur "L'abri du besoin".....	19
Dons au CCAS.....	19
TER.....	20
Le recensement à Saillans, c'est pour bientôt !.....	21
Moins d'hirondelles.....	21
Page photos.....	22
Marché de Noël.....	22
Nous voulons des coquelicots !.....	23
Expo poilus sur le net.....	23
Le rapport de la CRC.....	24

INVITATION

DIMANCHE 27 JANVIER

Salle des Fêtes et salle polyvalente

Temps participatif à partir de 15h

Budgets 2019-2020

et priorisation

à 18h

VOËUX

de la municipalité

Parution Lettre d'info

• La mairie publie 6 lettres d'info par an, attention seules 2 (été + décembre) sont distribuées dans toutes les boîtes aux lettres ! Pour recevoir les 4 AUTRES NUMEROS, compléter ce coupon d'inscription.

Inscription à la Lettre d'info

Nom Prénom _____

souhaite recevoir la lettre d'information municipale sous forme :

mail : j'indique mon adresse email si je n'ai pas déjà reçu l'agenda communal

papier : mon adresse _____

QUOI	OÙ - POURQUOI	EXPLICATIONS COMPLÉMENTAIRES	PÉRIODE DE RÉALISATION
Traitement de l'eau potable par Ultra Violet (UVc)	Les Gerles à l'entrée des Gorges de Saint-Moirans	Traitement de l'eau avant le 1 ^{er} abonné au service, traitement automatisé afin de réduire les frais de personnel, traitement sans produit chimique, donc sans goût de chlore.	Fin 2018 début 2019
Renforcement du réseau d'eau potable Quartier des Chapelains Nord, raccordement au réseau Haut Service	Chemin de Saint-Jean et chemin de l'Amandier ; renforcement induit par les nouvelles constructions	Le réseau bas-service correspond au premier réservoir créé de Saillans : réservoir bas et le réseau haut service au réservoir haut du Villard : les canalisations haut et bas services passent toutes les 2 par le pont Algoud.	2018 début 2019 (revêtement de voirie de type bi-couche bitumeux)
Renforcement du réseau d'électricité Les Chapelains	Renforcement induit par les nouvelles constructions		2018
Changement et augmentation du débit de la conduite d'adduction d'eau de la route de la Gare	Route de la Gare, dans le cadre de la rétrocession de cette voie du département de la Drôme à la commune et pour limiter les pertes d'eau potable sur cette conduite majeure desservant le Sud Ouest de la commune	Pour améliorer globalement le quartier après la rénovation de son éclairage public, maintenant équipé de LED.	A partir de janvier 2019
Signalisation d'information locale (S.I.L.) 2^{ème} phase	Installation du mobilier (mâts, panneaux, totem, etc...) , pour la signalisation piétonne et routière des services privés et publics à Saillans		2018
Sécurisation de la sortie de l'école Diane Lometto	Demande émanant du GAP 2018 mobilité / sécurisation des enfants de l'école à l'extérieur de celle-ci.	Phase de chiffrage et de concertation (printemps 2018); demande d'une subvention au département, accordée paiement en 2019	Réalisé 2018, amélioration prévues début 2019 (remarques citoyennes sur le fonctionnement)
Changement des 4 garde-corps déviation entre Point I et pont des Samarins	Demande et choix citoyen		Réalisé le 1^{er} octobre 2018
Mise à disposition des concessions déclarées vacantes en 2016	Cimetière de Saillans	Liste d'attente d'attribution de concessions trentenaires	2018

Saillans au quotidien

Photos travaux : Michel Gautheron



Nouveau garde-corps, chemin d'accès aux Samarins



Les travaux pour traiter l'eau potable par Ultra Violet (UVc). Ci-contre la fiche anti-calcaire.

VILLAGE SANS PESTICIDE



Maison de santé, bientôt un plancher.



Eté 2018, enfin une nouvelle signalétique, avec notamment les cheminements piétonniers pour orienter les randonneurs et 2 totems entrée de village.

Septembre 2018 de nouveaux aménagements pour la sécurité de l'école.



3



Inscription sur la liste électorale

Avec la mise en place au 1^{er} janvier 2019 du fichier REU (Répertoire Élection Unique), les inscriptions sur la liste électorale des électeurs européens sont possibles jusqu'au dimanche 31 mars 2019. La mairie étant fermée une permanence de 10h à 12h sera certainement mise en place le samedi 30 mars 2019. Les inscriptions seront saisies après avoir été validées par la Commission de Contrôle des Elections.

Fermeture de l'accueil de la mairie du 24 au 28 décembre

QUOI	OÙ - POURQUOI	EXPLICATIONS COMPLÉMENTAIRES	PÉRIODE DE RÉALISATION
Panneau d'information de la Tuilière	La Tuilière	8 ^{ème} panneau installé pour informer les habitants des quartiers	2018
Mur de soutènement entre 4 maisons bois Calade du Rieussec et futur Centre de Loisirs (Ancienne Perception)	Calade du Rieussec	Risque de chute de pierres dans la cour des logements DAH.	2018
Enduit Est du mur du cimetière le long du chemin des Trois Croix + arase	Cimetière de Saillans	Réfection des murs du cimetière	Début 2019
Remise en état du mur Nord Ouest du cimetière (le long du chemin des Essarts)	Cimetière de Saillans	Réfection des murs du cimetière	Début 2019
Remise en état du chemin des Claux	Chemin des Claux, après le pont des Claux afin de canaliser et de limiter le ravinement des eaux de ruissellement	3 ^{ème} étape d'amélioration du chemin des Claux	Fin 2018
Remise en état du chemin des Baux	Chemin des Baux, après les virages du chemin des Baux, afin de canaliser et de limiter le ravinement des eaux de ruissellement	Les Baux : signifie en provençal : "les barres rocheuses", l'escarpement : il s'agit de celui qu'on voit à partir de la route de Véronne	Fin 2018
Parking Est Gare de Saillans	Achat d'un terrain à la SNCF		Achat fin 2018
Parking Est Gare de Saillans	Aménagement sommaire du parking Est Gare		Prévu 2019 (en fonction des arbitrages budgétaires)
Pont de Saint-Jean - du chemin de St Jean	Réfection des jointements		Prévu 2019 (en fonction des arbitrages budgétaires)
Installation de barres à vélo	Fossé et autres sites, anneau d'accrochage des vélos sur le mur de la bibliothèque	Demandes récurrentes	2019
Parking du Rieussec	Réaménagement et éclairage public		2019



Travaux et fermeture du pont Algod

La commune va prochainement remplacer **la conduite d'eau route de la gare, sur la période du 7 janvier au 16 février 2019.**

Cela va entraîner quelques nuisances sur cette portion, mais celle-ci ne sera pas fermée à la circulation.

Par contre, nous devons procéder à la **fermeture exceptionnelle** du pont Martial Algod sur une courte durée.

Cette fermeture vous sera annoncée plus précisément sur le site internet et par affichage au niveau du pont lui même.



Chemin des Claux - canalisation pour éviter les eaux de ruissellement



Remise en état du Chemin des Baux (photo durant les travaux)



Barre à vélo Grande Rue

Fleurissement et aménagement 2019

La commune continue dans le zéro phyto et dans la préservation de son patrimoine paysager et environnemental.

Par exemple, les arbres du Fossé et de la montée du Fossé ont été taillés dans les règles de l'art en septembre 2018.

Espace public et taille des haies

Malgré l'article paru cet été et mentionnant l'**obligation pour les particuliers de tailler leurs haies, arbres et arbustes** qui débordent sur l'espace public, force est de constater que cela n'a pas été fait partout.

Le garde champêtre notifiera donc des mises en demeure aux personnes concernées. Passé un délai d'un mois, la commune fera procéder à l'exécution forcée des travaux d'élagage ou de taille destinés à mettre fin à l'avancement des plantations privées sur l'emprise des voies communales afin de garantir la sûreté et la commodité de passage. **Les frais afférents à ces opérations seront facturés par le Trésor Public aux propriétaires négligents.** ■



Des demandes budgétaires seront faites afin de continuer la sécurisation des arbres (avenue Georges Coupois et boulevard de l'Écho), mais une sécurisation qui respecte le vivant (comme on l'a fait sur les jeux de boules). En effet, on ne peut pas se contenter d'une taille d'entretien, vu l'état dans lequel sont nos arbres, après des dizaines d'années de mépris de l'environnement, mépris qui a culminé de 2012 à début 2014.

Pour la partie fleurissement et aménagement, voir comment nos concitoyens ont aménagé leur environnement. Géniaux : Grande Rue, passage de la Daraize, rue de la Brèche, rue des Arceaux, rue Beaumiroir, rue du Boulevard et quantité d'autres pieds de murs et de pas de portes. **On organisera donc en mars une visite sur place**, des Saillansons chez les Saillansons, afin d'écouter et d'aider la commune à agir dans le même sens que ces riverains qui font la convivialité et le plaisir de vivre ensemble. ■

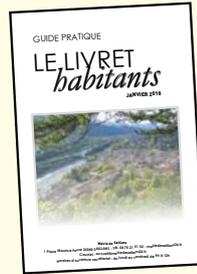


Bienvenue



Nouvel élu

Philippe Saulnier rejoint le conseil municipal suite aux démissions de MM. François Pégon et Freddy Martin. Vendredi 14 décembre, il a participé à son premier conseil.



Nouveaux habitants

Le traditionnel rendez-vous pour accueillir les nouveaux arrivants aura lieu **vendredi 18 janvier 2019 à 18h**. Ce sera l'occasion pour l'équipe municipale d'expliquer les services disponibles en mairie, ce qui est de l'ordre de l'intercommunalité et comment les habitants peuvent participer aux différents espaces participatifs. Le guide pratique "Le livret habitants" réactualisé leur sera remis. Bourré d'informations et de contacts utiles, c'est la commission Transparence-Informations qui se charge de le réactualiser.

État civil (au 13 décembre 2018)

NAISSANCES

ARNAUD Lou	2-janv-2018	Saillans (Drôme)
REVOL Kamil	30-janv-2018	Saillans (Drôme)
ROCHE Adàn Gabriel	20-févr-2018	Guilhaud-Granges (Ardèche)
REVEILLON Camille, Philippe, Alain	25-mars-2018	Valence (Drôme)
MALASSAGNE Léo	19-juin-2018	Valence (Drôme)
ANTRAYGUES MATTON Camille	21-juin-2018	Montélimar (Drôme)
DUQUESNE Ary, Georges	22-juin-2018	Montélimar (Drôme)
LONG Alicia Chantal, Marie	3-juil-2018	Valence (Drôme)
JACQUES Kaïs, Gérard, Jean-Pierre	11-juil-2018	Valence (Drôme)
CHICA Emma Elina	25-juil-2018	Valence (Drôme)
LANG Camille, Bernard, Albert	4-août-2018	Montélimar (Drôme)
FRAYSSE HOYEZ Théo, Raoul, Pascal	6-août-2018	Valence (Drôme)
NAMOUS Lia, Maryline, Florence	29-août-2018	Valence (Drôme)
BOUQUET Tilio	12-oct-2018	Saillans (Drôme)

MARIAGES

ESCOFET David, Bruno et TARROUX Sandra Simone, Emma	05/05/2018	Saillans (Drôme)
GUINARD Robin, Théo, Jason et DEKERLE Domitille, Frédérique, Marie	02/06/2018	Saillans (Drôme)
HEUDE Mathieu Alliocha, Yves et MARTY David	16-juin-2018	Saillans (Drôme)
ALBERT Elodie, Laurence, Jeanne et AUBENAS Mael	16/06/2018	Saillans (Drôme)
DESCAMPSVéronique, Suzanne, Daniele et JULLIAN Eric, Nicolas	22-juin-2018	Saillans (Drôme)
VALDANT Alexandre, Jacques, Etienne et BRET Lucile	30-juin-2018	Saillans (Drôme)
AUBERT Caroline, Clotilde et MURTIN Jean	21-juil-2018	Saillans (Drôme)
BONNARD Raphaël, Frédéric et LE CADRE Klervi, Oanez, Mari	18-août-2018	Saillans (Drôme)
KELLER Sylvain, Pierre et MARTY Emilie, Joséphine, Célestine	25-août-2018	Saillans (Drôme)
MALLEIN Antoine, Noël, Stéphane et MAILLET Aurélie	1-sept-2018	Saillans (Drôme)
MANCEAU Jonathan, Marc, André et MORIN Perrine, Anne	21-sept-2018	Saillans (Drôme)
HOSTACHE Maxime et MARIAC Emilie, Marie, Madeleine	10-nov-2018	Saillans (Drôme)

DÉCÈS

REBESCO Adèle, Mélanie	8-janv-2018	Saillans (Drôme)
GIRARD Louis, Jean, Aimé	12-janv-2018	Saillans (Drôme)
CHAMP Clémentine, Victorine	7-janv-2018	Crest (Drôme)
FROMENT Yvette, Antoinette, Eugénie	13-janv-2018	Crest (Drôme)
BARGIS Laurent, Jean, Henri	20//01/2018	Valence (Drôme)
PAUTET Anne, Marie	21-janv-2018	Crest (Drôme)
BONNARD Pierre, Léon	26-févr-2018	Villeurbanne (Rhône)
DUFAUD Yves, Henri	13-mars-2018	Valence (Rhône)
SCHEPLER Pierre	27-avr-2018	Saillans (Drôme)
MICHELAS Renée, Andrée	18-juin-2018	Saint-Amour (Jura)
AUBERT Albain, Henri	3-juil-2018	Die (Drôme)
LIÉNNARD Nadine, Marie	7-juil-2018	Crest (Drôme)
MOUYON épouse CHARLOIS Francine, Marcelle	14-août-2018	Saillans (Drôme)
BLANQUET Frédérique, Mireille, Marie, Thérèse	20-août-2018	Saillans (Drôme)
PIERON Reine, Thérèse, Madeleine CHILOT veuve	15-août-2018	Die (Drôme)
ATHENOL Janine épouse CHAUVET	23-sept 2018	Die (Drôme)
GIORDANI épouse MARIAGE Marie, Dominique	24-sept-2018	Valence (Drôme)
EDEL Georges, Robert, Manuel	1-oct-2018	Saillans (Drôme)
DUSSERT Monique, Jeannine, Yvonne épouse BOMPART	3-oct-2018	Saillans (Drôme)
BÉRARD Henri, Marcel	21-nov-2018	Die (Drôme)
ROCA Franscisca (Paquita) épouse RIAS	19-déc-2018	Saillans (Drôme)



Mobilité, stationnement et circulation :

Malgré les améliorations apportées suite aux GAP organisés depuis le début de la mandature, le sujet, parfois brûlant, du stationnement et de la circulation est toujours d'actualité.

- Difficultés de stationner dans le centre du village (contraintes patrimoniales) ;
- Circulation difficile à certaines heures stratégiques (sortie d'école), mais également durant la saison estivale avec l'afflux des touristes ;
- Difficultés liées à des comportements individuels qui génèrent agacement et exaspération (non respect des règles du code de la route...).

L'enjeu de société autour de la mobilité et de la place de la voiture dans les 10 à 15 prochaines années est un sujet régulièrement abordé dans les réunions participatives du PLU.

L'après-midi du 27 janvier 2019, avant les vœux de l'équipe municipale, une séance de travail collective sera organisée afin d'identifier les priorités pour les futurs aménagements et équipements à mettre en place à ce sujet.

Vélo dans la vallée, peut-être de bonnes nouvelles ?

Nos deux intercommunalités (CCCPS/CCVD), conscientes de l'enjeu que représente les mobilités douces sur notre territoire, ont répondu conjointement à l'**appel à projet national « Vélo & Territoire »**. Si l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) retient notre candidature, nous pourrions profiter d'une aide de **200 000 € pour des projets pouvant être financés à hauteur de 70 % de**

leur coût ! De quoi redonner un bel élan aux projets proposés par les GAP qui étaient restés sans suite faute de moyens financiers.

Par ailleurs, le gouvernement a présenté en septembre le **Plan vélo doté de 350 M€ sur 7 ans qui permettra de financer notamment des infrastructures cyclables.**

Voici les réflexions qui ont abouti à répondre à l'appel à projet, suite aux diverses réunions avec les techniciens, les associations locales et les élus de la CCCPS et de la CCVD :

- Réalisation d'un Schéma directeur d'aménagements cyclables à l'échelle de la Vallée de la Drôme ;
- Étude de jalonnements pour le rabattement sur la VéloDrôme ;
- Étude opérationnelle de maîtrise d'œuvre pour la 2^e tranche de la VéloDrôme : Saillans-Vercheny ;
- Création d'aires de services et de stationnement, diffuses sur tout le territoire : bornes de rechargement électrique (surtout dans les communes rurales), aires de regonflage et de réparation en libre service (cf. photo) cages / abris à vélo, arceaux vélos, etc. ;
- Acquisition d'une flotte de 15 vélos à assistance électrique pour de la location longue durée (trajet domicile-travail) ;
- Mise en œuvre d'un atelier mobile de réparation sur la CCCPS ;
- Formation de remise en selle : ciblant des personnes qui appréhendent de refaire du vélo ;
- Favoriser la création de lieux d'entreposage dans les logements collectifs (bas d'immeuble, garage dans les centres-bourgs...). ■

Déménagement, travaux, etc., quel stationnement sur l'espace public ?

Vous êtes nombreux à vous installer, voire à restaurer les maisons du centre-bourg et c'est tant mieux ! Mais les ruelles étroites du village et les voies de circulation comme la Grande rue, pour ne citer qu'elle, sont interdites à l'arrêt et au stationnement. Que vous soyez un particulier, une entreprise ou un commerçant il est

toutefois possible de stationner temporairement. Pour cela il faut impérativement demander un **arrêté de voirie**. **L'arrêté de voirie devra ensuite être affiché de manière visible sur le véhicule qui intervient, au risque sinon d'être verbalisé.** Pour toute demande, s'adresser au garde champêtre directement à l'accueil de la mairie, le matin entre 9h et 12h, ou par mail à :

police.municipale@mairiedesaillans26.fr.

Contrairement à d'autres communes où l'arrêté est payant, à Saillans nous le considérons comme un service public gratuit.

Concernant les arrêtés de voirie, dans un souci de ré-organisation et de gestion des arrêtés municipaux, ceux-ci seront rédigés deux fois par semaine (le mardi après-midi et le vendredi matin).

Selon les demandes d'arrêtés, les contraintes ne sont pas les mêmes. C'est pour cela que les délais suivants devront être respectés en fonction des demandes :

- Autorisation d'occupation du domaine public avec altération de la circulation routière (circulation alternée, rue fermée, etc...) : **15 jours avant le commencement des travaux.**
- Autorisation d'occupation du domaine public sans altération de la circulation routière : **5 jours avant le commencement des travaux.**
- Débit de boisson : **15 jours avant.**
- Manifestation : Selon le type de manifestation (**entre 3 mois et 1 mois avant**).
- Travaux en urgence : **le jour même.**



Le Rond-Point paysager du Collet à Saillans

Le rond-point de Saillans fait partie d'un cheminement autour de la Clairette de Die. En 5 scènes, ce circuit représente la vie et le travail de la vigne et de l'œnologie dans le Diois, selon un fil directeur chronologique en remontant la vallée de la Drôme.

Scène 1 à Crest : **labour, plantation de la vigne**

Scène 2 à Piégros-la-Clastre : **taille de la vigne**

Scène 3 à Saillans : **vendanges des raisins**

Scène 4 à Vercheny : **étape de vinification, remuage sur pupitre**

Scène 5 à Die : **reboule des vendanges, moment de convivialité associé à la Clairette de Die (le mot "reboule", occitan-haut provençal n'a pas d'équivalent en français...)**

Ce projet a été conçu et porté par le Syndicat de la Clairette (dont le siège est à Vercheny et dont le président est M. Fabien Lombard). La maîtrise d'ouvrage relève des 2 intercommunalités du Diois, au titre de leurs compétences en agriculture et en économie.

Les figures sont l'œuvre de Pierre-Louis Chipon, qui a déjà travaillé à Aouste et autour du picodon.



Terminé en novembre 2018, ce projet a été présenté en Comité de pilotage à Saillans dès avril 2016. 3 ans ont donc été nécessaires pour aboutir à la concrétisation d'une histoire, d'un hommage au Diois et à sa Clairette.

3 ans pour bénéficier des subventions européennes (LEADER), régionales, départementales, intercommunales et communales. La commune de Saillans y participe à hauteur de 4 500 € HT. ■

Centre aquatique : demande de reconsidération de l'étude ESPELIA

Le Conseil municipal d'Aouste-sur-Sye a voté une délibération demandant une nouvelle étude sur le projet de centre aquatique, et propose aux autres communes de faire de même. Le texte de cette délibération a été soumis au vote du conseil municipal de Saillans du 14 décembre.

Le maire porte à la connaissance de l'assemblée la décision prise par le conseil communautaire de la CCCPS, lors de sa réunion du jeudi 25 octobre dernier, d'approuver l'avant-projet sommaire (APS) du futur centre aquatique intercommunal, malgré 16 voix contre et 2 abstentions.

Précisant que cette décision emporte inéluctablement 400.000 € de dépenses supplémentaires, il commente l'étude de fréquentation estimée du futur site, réalisée par le cabinet ESPELIA.

Après un examen attentif et détaillé des chiffres et de la base de données utilisée pour l'évaluation

des usagers potentiels, cette étude ne s'avère pas satisfaisante pour plusieurs raisons clairement identifiées.

D'une part, elle génère une confusion entre isochrones et isomètres.

Il conviendrait de revoir les perspectives de fréquentation attendue, en se basant sur de vrais isochrones.

D'autre part, l'étude ne prend pas en considération les équipements similaires à celui envisagé, quand bien même ils sont existants ou programmés (Portes les Valence et l'Epervière).

Une aberration est également relevée, relative aux communes de Loriol et de Livron sur Drôme qui fi-

gurent à tort dans la première zone. En dépit de leur éloignement, elles bénéficient de ce fait d'un coefficient identique à celui de Crest et Aouste sur Sye, ce qui fausse véritablement les calculs de fréquentation.

Le conseil municipal exprime sa désapprobation vis-à-vis des travaux de projection de fréquentation du cabinet ESPELIA.

Après en avoir délibéré, il demande à l'unanimité, compte tenu des erreurs observées dans la base de calcul utilisée, que la CCCPS reconsidère l'étude de fréquentation du cabinet ESPELIA en se fondant sur de véritables isochrones.

Budget frais de scolarité

Le budget frais de scolarité pour les enfants admis à l'école maternelle ou élémentaire Diane Lometto.

La gestion des écoles maternelles et élémentaires est une des principales prérogatives des communes. Saillans y consacre une part importante du travail de ses élus, et de son budget. Parmi les postes budgétaires concernant les écoles figurent les *frais de scolarité* que la commune débourse pour chacun de ses enfants qu'il soit en maternelle ou en élémentaire.

Comment les frais de scolarité sont-ils calculés ?

Ce calcul est encadré par des textes qui précisent que seules les **dépenses de fonctionnement** sont prises en compte :

- fournitures scolaires : livres, cahiers, crayons, peinture...
- fournitures administratives : papier, photocopies...
- chauffage, eau, électricité, entretien des bâtiments, maintenance, téléphone...
- les frais pour les interventions du Forum, de l'intervenant musique, du Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED),
- assurances
- frais de personnel communal : agent d'entretien, agent technique et garde municipal (pour leurs interventions dans les écoles)
- et, pour la maternelle, le salaire des *agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles* (ATSEM), qui est à la charge des communes. (Le salaire des enseignant(e)s relève au contraire de l'État.)

Tout ce qui concerne la cantine, les Temps d'Activités Périscolaires (TAP), et le périscolaire en général sont du ressort du SIVU et n'impactent pas les frais de scolarité versés par la commune.

D'autre part, les dépenses d'investissement n'entrent pas dans le calcul des frais de scolarité. Sauf accord avec les mairies concernées, elles sont à l'entière charge de la commune de Saillans ; idem pour la classe verte dont la subvention versée par la Mairie n'est pas comptabilisée dans les frais. L'exercice va du 1^{er} septembre au 30 août de l'année scolaire concernée, soit du 01 septembre 2017 au 30 août 2018 pour cette année. Les dépenses sont réparties sur facture et au prorata à chaque école. Avant validation en conseil municipal, le calcul de ces frais est présenté aux directrices d'école et aux élus.

Combien ça coûte en 2017-2018 ?

Pour Saillans les frais de scolarité de cette année se montent à :

- 67 812, 29 € en maternelle (2 classes, 2 ATSEM)
 - 27 845, 58 € en élémentaire (4 classes)
- soit un montant total de 95 657, 87 €.

Les frais de personnel restent le poste le plus important, représentant 86 737 € pour les deux écoles.

Evolution des frais sur 3 ans,

pour l'ensemble des communes concernées (Saillans, Aubenasson, Aucelon, Aurel, Chastel-Arnaud, Espenel, Mirabel et Blacons, Romeyer, St-Sauveur, La Chaudière, Véronne, Vercheny, ...)

École maternelle

ANNÉE DES DÉPENSES	COÛT TOTAL	NBRE ÉLÈVES	COÛT / ÉLÈVE
2015-2016	82 730 €	65	1 272,77 €
2016-2017	88 253 €	57	1 548,30 €
2017-2018	84 352 €	51	1 653,96 €

École primaire

COÛT TOTAL	NBRE ÉLÈVES	COÛT / ÉLÈVE
30 758 €	101	304,53 €
30 018 €	101	297,21 €
34 475 €	104	331,49 €

Nous pouvons noter une augmentation régulière du coût par élève.

Quelques explications :

- Suite au rapport de la Cour régionale des comptes, l'eau est désormais facturée, soit 528 € par école ou 1056 € pour les 2 écoles.
- En maternelle le poste «frais de personnel» varie surtout en fonction du nombre de classes (2 en 2017) qui conditionne le nombre d'emplois d'ATSEM. Le nombre de classes dépend lui-même du nombre d'enfants inscrits.

En conclusion, on constate sans surprise que toute augmentation d'effectifs a un impact financier sensible. La mairie est attentive au confort des enfants, mais elle doit aussi maintenir des finances saines.

À propos du SIVU

Le SIVU Syndicat Intercommunal à Vocation Unique "Les enfants du Solaure".

Avant 2014, la commune ne gérait ni périscolaire, ni TAP et ni cantine. Afin de conserver ces services précieux pour les familles et leurs enfants, le SIVU a été créé grâce à la volonté de 7 communes rurales : Aubenasson, Chastel-Arnaud, La Chaudière, Saillans, Saint-Sauveur, Espenel, Véronne.

Les élus de Saillans sont en première ligne car l'école est à Saillans et que 80% des enfants scolarisés y habitent.

Les enfants vont à l'école 24h par semaine et les services du SIVU sont ouverts 20 h par semaine cette année (sans les TAP.), avec une amplitude de 7h30 à 18h30 chaque jour de classe.

La fréquentation des services est en progression constante, ce qui a impliqué une adaptation des services aux demandes. Le portail famille nous y a bien aidés. La gestion des réservations est souple puisqu'il ne faut en moyenne qu'une journée pour répondre aux demandes. L'équipe des salariées a, de son côté, assuré un travail à la hauteur des attentes.

Restauration : 88 repas sont servis par jour depuis la rentrée alors que en nous étions à 77 l'année passée. Nous servons quelques repas d'anciens au Cresta et nous avons dû restreindre les places des externes.

Nous proposons des repas cuisinés sur place avec plus de bio et de local chaque année (environ 35%). Le goûter vient de passer au bio et local. Nous éliminons les gâteaux en sachet trop gras et sucrés. Nous privilégions le pain de proximité agrémenté de confiture, chocolat ou miel avec parfois fruit frais ou compote ou fromage ou laitage. Des fruits secs vont bientôt arriver. L'eau est proposée à volonté.

INFORMATION

En cas de sorties scolaires, le service de restauration est ouvert dans la limite des places disponibles aux externes et anciens des communes du SIVU.

Merci de réserver auprès de Virginie Teyssonier au 04 75 22 40 63

La garderie périscolaire du matin et du soir est en forte augmentation : jusqu'à 32 enfants le soir.

Nous avons pu trouver des solutions à toute demande respectant le règlement intérieur soit une réservation avant le jeudi 9h30 de la semaine d'avant.

Pour l'avenir, nous sommes confiants sur nos capacités d'accueil. Nous nous adapterons à l'évolution des demandes pour permettre d'assurer ce service précieux aux familles.

Nous avons pour projet d'accueillir un jeune en service civique à partir de janvier 2019 pour 24h par semaine sur 6 mois sur la thématique "jeux collectifs et jeux de collaboration". ■



Photo souvenir : c'était la rentrée des 106 enfants de l'école élémentaire

La révision du PLU : nous entamons la dernière étape

Le 18 octobre 2017, une réunion publique a lancé la phase de diagnostic de la révision du PLU de Saillans puis, en septembre 2018, le travail sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) a également démarré.

Le 26 novembre dernier, une réunion publique de présentation de ces documents était organisée à la salle polyvalente (cf. article sur le site internet).

Pour en arriver là, 14 rencontres du Groupe de Pilotage Citoyen se sont tenues (voir article suivant), et 21 ateliers participatifs ont été organisés : 2 ateliers scolaires sur la mobilité, 4 ateliers vidéo sur le PLU avec les adolescents du village, 4 réunions de quartier avec les Saillançons, 2 rencontres avec

les agriculteurs, des ateliers thématiques sur la mobilité, le patrimoine, la transition énergétique, l'agriculture, des visites de terrain et 2 « ateliers du futur- grand atelier » sur une journée.

Il s'agit maintenant de démarrer la dernière étape de la révision du PLU de Saillans avec les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et l'écriture du règlement. Il s'agira ici de traduire en règles précises et cartographiées les éléments politiques inscrits dans le PADD.

Vous allez particulièrement être mis à contribution en ce début d'année 2019, voici ci-dessous le programme des ateliers participatifs. ■



Captures d'écran de la vidéo réalisée avec les jeunes par Jérémie Jorrand et Sarah Jacquet au cours de l'atelier. Elle est visible sur le carnet de bord de la révision du PLU : <https://plusaillans.tumblr.com>



11

AGENDA PARTICIPATIF 1^{er} semestre 2019

débats/infos

Café d'urbanisme n°2

Date à confirmer

Comment monter une opération d'aménagement qualitative dans un village ?
Comment accueillir des formes urbaines de types habitat groupé, intermédiaire, collectif ?
Quelles sont les conditions à réunir pour accueillir du logement social ?

co-construction

Atelier du futur n°3

Samedi 02 février
> en journée

Zonage et Orientations d'Aménagement et de Programmation (zooms sur des secteurs à urbaniser)

co-construction

Atelier du Futur n°4

Mercredi 06 février
> en journée

Sortons sur le terrain ! Visite de sites pour affiner la réflexion sur les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation = zooms sur des secteurs à urbaniser).

co-construction

Interventions à l'école

Février

Travail de maquette sur les secteurs d'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)

co-construction

Atelier du futur n°5

Samedi 30 mars
> en journée

Règlements écrits et graphiques

infos

Réunion publique n°3

mardi 28 mai
> horaires à confirmer

Présentation de l'ensemble des documents du PLU

+ **Atelier-débat** sur les résidences démontables en janvier (date à confirmer).

+ **Trois groupes de travail** entre janvier et mars (dates non fixées) pour prendre en compte dans les règlements :
1) la transition énergétique, 2) la mobilité douce et la création d'itinéraires, 3) la préservation du patrimoine.

Groupe de pilotage citoyen et ateliers du futur : un rôle pour chacun

Au démarrage de la révision du PLU en 2017, une charte de la participation a été rédigée (elle est disponible sur le site de la Mairie). Elle rappelle les **grands principes de la participation** : la participation de tous, à tout moment ; faire émerger l'intérêt général ; la mise en débat des différents points de vue ; la participation en complément de la démocratie représentative ; un dispositif participatif pour une action publique plus démocratique et juste. Elle cadre aussi les rôles de chacun et la méthode mise en place pour la révision participative du PLU.

Ainsi, plusieurs niveaux de participation sont mis en place :

- **les ateliers grand public** : chacun, habitants, citoyens, usagers de Saillans, peut s'informer, donner son avis, débattre, et élaborer des propositions pour l'élaboration des documents du PLU.
- **le Groupe de Pilotage Citoyen** : ce groupe plus réduit, qui se réunit mensuellement, débat et réalise les arbitrages en s'appuyant sur la matière proposée par les habitants (lors des ateliers grand public) et le bureau d'études. C'est lui qui valide la rédaction finale des documents du PLU. Il est composé de 12 habitants tirés au sort, de 4 élus et de 2 techniciennes de la mairie (qui ne participent pas aux prises de décisions).
- **le Conseil Municipal** : il décide officiellement mais s'est engagé moralement à respecter les avis formulés par le Groupe de Pilotage Citoyen. Les 4 élus présents au Groupe de Pilotage Citoyen représentent l'ensemble de l'équipe municipale et relaient les positions des élus, débattus notamment en Comité de Pilotage des élus.

Dans les mois à venir, trois ateliers du futur permettront à chacun de donner son avis sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation ainsi que sur le règlement écrit et graphique (cf. Article précédent : La révision du PLU : nous entamons la dernière étape). La matière produite lors de ces ateliers sera partagée au Groupe de Pilotage Citoyen qui en tiendra compte pour prendre les décisions sur les documents d'urbanisme du prochain PLU.

Le choix d'un Groupe de Pilotage Citoyen décisionnaire est une vraie particularité de cette méthode. Par le choix de cet outil, l'équipe municipale a souhaité activer un autre registre de légitimité, celui du hasard. Pourquoi ce choix ? La raison principale est le souhait d'étendre la participation : que ne



décident pas seulement les élus ; que ne décident pas seulement les habitants les plus volontaires, les plus motivés ou les plus aptes à prendre la parole en réunion. Le recours au tirage au sort présente différents avantages : une plus grande égalité des chances (à participer à la décision), une plus grande impartialité (les compétences de chacun sont reconnues et égalisées et le résultat échappe aux influences et pressions), une plus grande sérénité (responsabilité partagée). Ces avantages sont conditionnés par l'organisation du processus : les tirés au sort sont accompagnés afin de pouvoir prendre des décisions en connaissance de cause, des règles de fonctionnement du Groupe de Pilotage Citoyen ont été mis en place afin que chacun puisse s'exprimer, être écouté et que la décision prise soit bien collective. Enfin le processus est observé et évalué, pour remédier à d'éventuels dysfonctionnements (rôle du Garant de la Concertation et du Groupe Suivi-évaluation).

Quelques questions se posent.

Pourquoi n'associe-t-on pas tous les habitants à toutes les décisions ? Cela demanderait beaucoup de temps, de moyens humains et financiers que la Mairie n'a pas. Ainsi, avec les moyens limités et les contraintes de temps, le choix a été fait de faire monter en compétence certains habitants, tirés au sort, et de leur confier la responsabilité d'arbitrer à la fin pour les autres.

Pourquoi n'y a-t-il pas de compte rendu public des rencontres du Groupe de Pilotage Citoyen ?

Le contenu exact des débats nous paraît non publiable afin de laisser le groupe travailler sereinement. Cependant, il y a un véritable intérêt à ce que le dialogue entre ce Groupe de Pilotage Citoyen, qui décide, et l'ensemble de la population soit amélioré. Pour ce faire, une description succincte de ce qui est abordé et des décisions prise à chacune des réunions du Groupe de Pilotage Citoyen sera communiqué à partir de janvier. ■

Focus sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables - PADD

La phase de PADD a débuté par un atelier du futur, grand atelier participatif lors de l'après-midi du 29 septembre. Une cinquantaine de Saillansons étaient présents.

Cet atelier du futur n° 3 a été l'occasion de travailler sur les objectifs du PADD au regard du diagnostic. Chaque participant a pu en découvrir une synthèse par thèmes. Après une réflexion sur la structure générale que devait prendre le PADD, un travail par groupe a permis d'entrer plus en détail sur chacun des objectifs. L'atelier s'est conclu par une votation à l'aide de gommettes (vert, orange, rouge). Cela a permis d'apprécier le niveau d'adhésion des participants aux différentes propositions de rédaction d'objectifs faites par les groupes.

Prenant en compte l'ensemble de la matière produite lors de cet atelier participatif, le bureau d'étude a rédigé un projet de PADD (comprenant une liste d'objectifs et de sous-objectifs) qui a été soumis au Groupe de Pilotage Citoyen. Celui-ci l'a débattu durant trois rencontres de travail, puis s'est entendu sur une rédaction du PADD.

Le 26 novembre 2018 au soir s'est tenue la réunion publique de présentation du diagnostic et du PADD.

58 Saillansons étaient présents. Ce fut l'occasion d'expliquer le choix des objectifs et sous-objectifs réalisés par le Groupe de Pilotage Citoyen suite aux ateliers participatifs. Bien sûr, il y a eu de nombreuses questions et réactions dans la salle. Le passage de 29,5 Ha potentiellement constructible* (voir ci-dessous) dans le PLU de 2008 à 6,5 Ha maximum dans le prochain PLU a provoqué beaucoup de questions. Il s'agit d'une obligation réglementaire (récemment instaurée par la Loi Alur notamment) et elle concerne l'ensemble des communes en France. Elle vise à réduire l'artificialisation des sols et à densifier l'urbanisation. Cela se traduit concrètement dans les PLU par la modération de la consommation d'espace par rapport à ce qui a été urbanisé ces dernières années sur la commune. Ainsi, les terres potentiellement constructibles seront principalement localisées dans l'enveloppe urbaine actuelle avec une densité moyenne d'environ 20 logements par hectare.

* Le potentiel constructible comprend des secteurs non bâtis mais également des secteurs bâtis qui pourraient être densifiés selon les directives de l'État en termes de méthode de calcul, par exemple en divisant la parcelle.

Carnet de bord de la révision


 Saillans
demain

Projet soutenu par



actualités, photos, comptes rendus, brèves du PLU...

<https://plusaillans.tumblr.com>

Voici les 5 objectifs votés par le Groupe de Pilotage Citoyen et débattus lors du conseil municipal du 14 décembre 2018 (la liste des sous-objectifs est mise en ligne sur le site de la Mairie) :

- 1. Favoriser une vie quotidienne de proximité, conviviale, solidaire et destinée à toutes les générations**
- 2. Conforter le dynamisme et l'attractivité de la commune**
- 3. Maîtriser l'habitat pour un village accueillant et à taille humaine**
- 4. Dynamiser et mettre en valeur le cadre de vie et les qualités paysagères et patrimoniales de la commune**
- 5. S'engager dans la transition écologique et énergétique**

Il est à noter que la rédaction de ce PADD n'est pas définitive. Elle peut encore évoluer, généralement à la marge, jusqu'à l'adoption de l'ensemble des documents du PLU. ■

Le document du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) débattu lors du conseil municipal du vendredi 14 décembre est [téléchargeable](#) sur le site internet.

Franc succès pour le 1^{er} café d'urbanisme

Le mardi 13 novembre à 20h15, la salle était pleine pour le premier « café d'urbanisme » sur l'**habitat démontable**. Ce dernier s'est tenu au restaurant « Les jeunes chefs » dans un format convivial, autour de trois interventions d'experts. Plus de 40 personnes étaient présentes. Il faut dire que ce sujet, les résidences démontables, interpellait : il est à la fois nouveau, mal connu et par conséquent source de méprises. L'équipe municipale a donc décidé d'y consacrer une soirée, pour que chacun puisse mieux comprendre de quoi il s'agit, quels sont les enjeux, et comment ce sujet peut être pris en compte dans le prochain PLU de Saillans.

Trois interventions ont ponctué la soirée. La première était de Béatrice Mésini (juriste et chercheuse au CNRS, spécialisée dans la question de l'habitat démontable, mais aussi membre de l'association HALEM). Elle a fait part des réalités et enjeux de cette question en France. Ensuite, Claire Bonneton (urbaniste) a présenté le cadre règlementaire imposé dans le cadre de la révision d'un plan local



d'urbanisme. Puis Yann Damiani (architecte) a exposé les différentes formes d'habitat démontable d'un point de vue pratique et vue légal.

Après cette soirée consacrée essentiellement à l'information, l'équipe municipale organisera en janvier une soirée d'échanges et de débat sur ce sujet. ■

Carnet de bord de la révision

Saillans
demain



actualités, photos,
comptes rendus, brèves du PLU...
suivez pas à pas l'avancée
de la révision du PLU

<https://plusaillans.tumblr.com>



À partir de janvier 2019, **Jean-Baptiste MARINE** va se consacrer aux missions d'accompagnement de la participation citoyenne à la révision du PLU.

Étudiant en Master 2 d'Urbanisme et Aménagement à Lyon, Jean-Baptiste est à la recherche d'un studio ou d'une colocation à prix doux. Si vous souhaitez l'accueillir, n'hésitez pas à appeler Alexandra à l'accueil de la mairie qui vous donnera ses coordonnées, merci pour lui.



La Mairie de Saillans au Conseil Economique, Social et Environnemental – CESE.

La commune de Saillans a été auditionnée le 14 novembre dernier par le CESE dans le cadre d'un intitulé « **L'éducation populaire, une exigence du 21^{ème} siècle** ».

Au nom de l'équipe municipale, Sabine Girard a échangé avec la trentaine de membres de la section de l'Éducation, de la culture et de la communication, au siège du CESE. Elle a présenté l'expérience de la commune, en particulier les méthodes et outils mobilisés pour impliquer les citoyens dans la fabrique de l'action publique communale. Elle a répondu aux nombreuses questions portant à la fois sur les résultats et les difficultés rencontrées et débattu des enjeux actuels, pour mieux articuler démocratie représentative et démocratie participative. Vous pouvez regarder le diaporama de cette intervention sur le site internet de la mairie (onglet projet communal) : <http://www.mairiedesaillans26.fr/menu-principal/projet-communal/>

Vous pouvez également trouver des informations et vidéos de cette intervention ainsi que sur l'ensemble de la mission et des autres membres auditionnés sur le site du CESE : <https://www.lecese.fr/travaux-du-cese/saisines/leducation-populaire-une-exigence-du-21eme-siecle>

Rencontre avec les productrices et producteurs du Court Bouillon



Devinez qui a vendu 6 000 salades, 2 tonnes de tomates, 1 500 pots de confiture, 10 000 pains, 23 000 œufs.... ? C'est le Court Bouillon, groupement de 47 producteurs. Depuis 1 an et demi, ils s'organisent, livrent, approvisionnent, alternent à la caisse, vendent mais aussi s'entraident, partagent leurs préoccupations, développent leurs productions et pérennisent ainsi les activités et le tissu agricole local des petites fermes, tout en arrivant à vivre simplement de leur travail.

Voici le message qu'ils ont transmis via leurs enfants le dimanche 25 novembre, jour d'échanges et de fête pour tous les clients, Saillans ou pas, réguliers ou occasionnels :

Vous savez certainement que la principale difficulté d'une petite activité agricole est de trouver le temps et les moyens de commercialiser sa production en privilégiant le circuit court et éviter ainsi des marges d'intermédiaires que les petites structures ne peuvent supporter économiquement. Se réunir dans un même local de vente, partager les temps de vente et les frais pour avancer ensemble, offre alors la chance aux petits producteurs de rendre cette vente directe possible et d'exister en donnant la possibilité aux paysans de vivre de leur travail. A travers le Court Bouillon, nous souhaitons participer à consolider et développer le tissu agricole local de petites fermes mais aussi à pérenniser ces activités par la mutualisation de nos forces et moyens. Nous avons par exemple mis en place un système d'entraide entre maraîchers par une matinée hebdomadaire de travail en commun en alternant entre nos fermes, ce qui permet de ne pas se sentir isolés avec nos problèmes.



Autres motivations importantes de notre projet : mettre en avant le savoir-faire agricole local, créer du lien et échanger, et proposer des produits frais, sains et de qualité à un prix juste au cœur du village. Nous avons choisi d'installer notre local au centre du village afin de participer à la dynamisation du centre bourg et être au plus près des Saillansons. Après un an et demi d'ouverture, le court bouillon est devenu un lieu d'échange et de rencontre. Nous apprécions le lien direct avec nos clients, nous répondons toujours avec plaisir à vos questions et sommes heureux de vous parler de nos activités.

16 paysans producteurs assurent les permanences et vous accueillent à tour de rôle avec passion. Les personnalités et la diversité des parcours de chacun permettent des échanges riches et variés. Nous attachons une grande importance à la qualité de nos produits et aux techniques de production utilisées. Par exemple nos paysans boulangers cultivent des variétés anciennes de blés avec de meilleures valeurs nutritives, mais des rendements moins élevés. Nous n'utilisons aucun pesticide, nos techniques de production respectent les rythmes de la nature et livrons des produits frais à chaque ouverture. Afin de rendre nos plantes plus fortes et résistantes, nous acclimatons nos semences à nos terroirs. Nous essayons de proposer des variétés oubliées qui réveillent des souvenirs de recettes chez les Saillansons que nous partageons ensuite avec tous sur nos ardoises « Idée recette ».

Quelques chiffres avant de finir : Le court bouillon ce sont 47 paysans producteurs locaux tous cotisants à la MSA dont 16 permanents qui assurent la vente, un bureau composé de 8 membres parmi les permanents et Gigi une bénévole active qui nous aide pour la gestion comptable par ses conseils avisés. Enfin, un grand merci à nos clients fidèles et occasionnels qui nous soutiennent et nous motivent quotidiennement par leurs encouragements !

La journée fut un moment de partage convivial et joyeux animée par les musiciens venus soutenir ceux qui, comme eux, savent jouer leur partie tout en créant l'harmonie et la diversité. Merci pour cette initiative généreuse au service d'une qualité de vie, alimentaire et relationnelle. ■



Programme LEADER - Vallée de la Drôme : point d'étape après 2 ans de fonctionnement



Le territoire de la Vallée de la Drôme (CCVD-CCCPS) bénéficie pour la période 2014-2020 du soutien financier d'un programme européen pour le développement local

appelé **LEADER**. **1 590 000 €** sont ainsi disponibles sur cette durée pour accompagner des projets répondant à l'objectif général : **faire de la Vallée de la Drôme un éco-territoire attractif et porteur d'un développement économique durable.**

- Budget engagé pour la période écoulée (28 mois de juillet 2016 à octobre 2018) : 586 049 €, soit 52 % du programme.
- Budget disponible pour la période à venir (**39 mois d'octobre 2018 à décembre 2021**) : **556 798 €, soit 48 % du programme.**

Cet objectif stratégique se décline en **quatre thématiques opérationnelles** : développement du tourisme durable, investissement dans de nouvelles filières de création de richesses (matériaux bio-sourcés, économie circulaire...), appui à une agriculture respectueuse de l'environnement et développement de pratiques de consommation responsable (déplacements doux, circuits courts alimentaires...)

C'est le **Comité de Programmation Leader (CPL)**, composé de 12 élus et 13 acteurs privés, qui pilote au quotidien ce projet et sélectionne les dossiers pouvant obtenir une subvention Leader. En 2 ans de fonctionnement, le programme Leader a permis d'accompagner près de **soixante projets**, portés par des acteurs diversifiés (associations, collectivités, acteurs privés...). À Saillans, la Semaine de l'économie locale 2017 a été financée à hauteur de 74 %, soit 8 840 €, par LEADER. **Toujours à Saillans, des projets autour de la mobilité, du coworking ou de l'économie circulaire pourraient voir le jour dans les prochains mois. Alors n'hésitez pas à participer aux prochains GAP ou à nous soumettre vos idées !** Contactez vos élus référents sur l'économie locale : economie@mairiedesaillans26.fr

1^{er} bilan du nouveau règlement Marché dominical

Le marché du dimanche offre une diversité de choix et attire une population importante. Il est un moment fort de vitalité économique. La nouvelle règle qui permet aux seuls forains abonnés d'avoir une place attitrée a permis d'en faciliter la gestion car il y a eu un fort taux d'abonnement.

La commission du Marché* s'est réunie par 2 fois cet automne et a fait un 1^{er} bilan de l'année écoulée. C'est un résultat positif. C'est surtout le nombre de présences obligatoires pour la zone non-alimentaire qui pose problème. C'est pourquoi il a été décidé d'en réduire un peu le nombre. Les attributions de places ont été discutées en parfaite transparence, en respectant les principes actés dans le règlement intérieur. Une prochaine élection aura lieu pour le collège alimentaire et la commission se retrouvera en avril pour préparer la saison estivale.

La nouvelle disposition du marché alimentaire a permis de créer une deuxième allée commerçante afin que les clients puissent avoir une vision plus claire de l'ensemble des étals, et afin de fluidifier le passage des clients dans les allées. Le marché de Saillans continue d'attirer non seulement des clients, mais également de nouveaux commerçants qui souhaitent s'y installer.

*Instituée en 2016, la commission comprend des représentants de 3 collèges, alimentaires, non alimentaires et producteurs ainsi que le représentant du syndicat. Pour la commune elle est représentée par le garde municipal et placier du marché et par les 2 élus référents. Dimanche 9 décembre, le collège "alimentaire" a voté pour élire son nouveau représentant. Lundi 10, le dépouillement a eu lieu en présence de Thierry Pellissier, garde municipal, Pascal Grimaud, représentant du Syndicat des forains et Fernand Karagiannis élu référent Economie de la mairie. ■



A-M Croiset



Résultats de l'enquête sur la poste de Saillans

Depuis le mois d'août 2018, le Groupe Action-Projet « La Poste » s'est réuni 3 fois pour étudier les 3 propositions de changements faites par la Poste à la commune :

- Ouverture d'une Agence Postale Communale (APC).
- Service transféré chez un commerçant : « le Relais Poste commerçant »
- Transfert de ce service à une Maison de Service A la Personne (MSAP : à Saillans, Le Forum)

Pour mener sa propre enquête sur l'activité réelle de la poste, 13 personnes, en possession de questionnaires, se sont relayées du lundi 15 octobre au samedi 27 octobre.

Voici les résultats synthétisés :

- L'enquête s'est effectuée sur une durée de 58,5 heures d'ouverture au public.
- Il y a eu 552 opérations soit une opération toutes les 6,35 mn environ.
- La majorité des personnes viennent pour elles-mêmes : les entreprises et/ou associations représentent 12% des opérations
- Les strates d'âge des utilisateurs sont équilibrées bien que les 60 à 93 ans représentent 43% des opérations.
- Les personnes viennent essentiellement pour du courrier (240) mais les opérations bancaires restent importantes (191).
- Ce sont bien sûr les Saillansons qui majoritairement ont franchi la porte (400). Les habitants des autres communes représentent quand même 23% des sondés.
- Une grande majorité possède un compte ou un livret postal (328).
- Le temps cumulé passé à effectuer ces diverses opérations représente 40h41 sur un temps d'ouverture de 58h50, soit un temps de service effectif de quasi 70%.

Les conclusions des participants au GAP suite à cette enquête sont :

- Le nombre important d'opérations montre que le bureau n'est pas sous-utilisé et le nombre de visites pendant la période observée ne cadre pas avec les 9h30 affichées par La Poste.
- Les opérations bancaires sont un élément important à mettre en avant du fait du nombre



Lettres au Père Noël

Les utilisateurs de la Poste étaient appelés à écrire au "Père Noël" pour maintenir le bureau de poste. Les enfants s'y sont associés gaiement.



de personnes titulaires d'un compte à La Banque postale. Perdre le bureau de poste obligerait ces personnes à se déplacer vers Crest ou Die. Il est à craindre que la Poste perde des clients car la proximité pour de nombreux habitants est un choix prioritaire ;

- Le nombre d'opérations effectuées par les habitants des communes avoisinantes démontre que le positionnement du bureau de Saillans est stratégique tant par sa proximité géographique, qu'en termes de lutte contre le gaspillage énergétique (trajets).
- La Poste a un rôle social : une grande partie des enquêtés sont d'un âge élevé ; l'utilisation d'une carte bancaire n'est pas adaptée et ne permet pas de retraits financiers minimes.

Et maintenant ?

L'équipe municipale a demandé à rencontrer les responsables de la Poste. Les résultats de l'enquête seront exposés, montrant l'importance du maintien de ce service et la motivation des habitants pour le préserver.

Il faut également savoir que la convention passée avec l'Association des Maires de France ne permet pas à la Poste de décider unilatéralement de fermer son agence. Par contre, elle peut diminuer les horaires d'ouverture. Un nouveau plan ruralité est en cours d'élaboration au niveau national, cela aura-t-il une incidence sur les agences postales rurales ? ■

Que se passe-t-il au Forum ? SOLIHA « Mieux vous loger, c'est notre mission »



Des travaux d'aménagement financés par la CCCPS ont lieu dans nos locaux (photo) : un espace vitré est en cours d'installation au fond de la pièce principale qui permettra d'améliorer la qualité de nos services tout en préservant l'aspect confidentiel de certaines démarches. Des travaux d'isolation sur le mur de façade seront également effectués. Le Forum aura entièrement fait peau neuve à la fin de l'année.

Le Forum établit un bilan positif de la location des vélos à assistance électrique (VAE). Ce service a connu un réel succès puisque entre mai et octobre, il y a eu 32 locations pour 3 vélos. Un quatrième vélo électrique a complété ce dispositif à partir de septembre. En cette période hivernale, la demande est en baisse mais les vélos restent à votre disposition. Tout habitant du territoire, âgé de plus de 16 ans, peut louer un VAE une fois tous les trois mois pour une durée d'un mois, au lieu de 15 jours. Le tarif reste identique 20 € !

Pour mémoire, **le Forum vous accompagne dans vos démarches auprès de la CAF, Pôle Emploi, la Carsat et la CPAM.** Jérémie et Julie vous aident également à réaliser d'autres formalités administratives telles que : changement d'adresse sur carte grise, demande de passeport ou de carte d'identité, immatriculation de véhicule. Par ailleurs, depuis la dématérialisation des demandes de subventions auprès du département, Julie vous accompagne (associations, particuliers, collectivités) pour déposer vos demandes en ligne. Tous ces services sont gratuits et ouverts à tous, adhérents ou non adhérents.

Un projet d'animation « Land Art », organisé par Julie, est en cours de réflexion. A destination des 6-11 ans, cette activité sous forme d'ateliers hebdomadaires autour de la nature pourrait voir le jour courant 2019. ■

SOLIHA (Solidaires pour l'Habitat) est un organisme dont la vocation est d'aider à la **mise en œuvre des politiques locales d'amélioration de l'habitat**. Ses missions consistent à :

- conseiller et aider les personnes âgées en perte d'autonomie ou handicapées à améliorer ou adapter leur habitat (problème d'isolation, lutte contre l'habitat indigne...);
- mobiliser les propriétaires bailleurs privés pour qu'ils proposent des logements locatifs abordables et économes;
- accompagner les propriétaires occupants à faibles ressources pour lutter contre la précarité énergétique.

Suite à la rencontre entre les élues référentes « Vivre longtemps au village, Santé, Social » et Véronique Enjolras, cheffe de projet Logement et Autonomie » du pôle habitat de SOLIHA, **une réunion d'information et de sensibilisation sera organisée avec les habitants au printemps.**

D'ici-là, pour toute question, vous pouvez contacter directement SOLIHA Drôme (44 Rue Faventines, 26000 Valence - 04 75 79 04 01).

N'oubliez pas non plus que le chargé de mission **Habitat de l'intercommunalité** peut vous apporter son aide et réaliser un diagnostic gratuit sur la rénovation thermique de votre logement.

Renseignements au 09 70 59 05 15. ■



Campagne de stérilisation

Comme vous le savez, la commune a organisé une campagne de stérilisation.

Son but : éviter que les chats se reproduisent, pour le respect des habitants.

Les nuisances sonores et olfactives, causées par nos amis chats et chattes non stérilisés sont importantes pour nos voisins.

Soyons responsables de nos compagnons et stérilisons-les pour leur bien et celui de tous.

Si vous avez des difficultés d'organisation pour faire stériliser votre animal, prenez contact avec la Mairie, nous pourrions vous apporter notre soutien.

Repas des anciens

Le repas des anciens, offert aux personnes de plus de 70 ans, aura lieu **le dimanche 10 mars 2019** à la salle des fêtes.

Ce repas est organisé par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Les membres de La P'tite entraide ainsi que de jeunes Saillansons de l'atelier Jeunes de la MJC seront présents pour aider au service.

Ce repas est l'occasion d'une rencontre conviviale entre les aînés qui permet à certains de sortir de leur isolement. Pour que personne ne soit oublié, **les bénévoles livreront à domicile les repas des personnes qui ne pourront pas se déplacer.**

Et comme chaque année, le CCAS se tourne vers les restaurateurs du village pour préparer ce repas et c'est le restaurant *le Coucouri* qui réglera l'assemblée le 10 mars !

L'animation sera, quant à elle, confiée à l'accordéoniste saillansonne Justine qui a déjà animé un atelier musical lors de la Semaine Bleue.

Inscriptions en mairie : du 1^{er} au 28 février 2019. ■



Repas des anciens 2018

Brève sur "L'abri du besoin"

Une concertation le 9 décembre a permis à 13 personnes solidaires du projet de faire le point et surtout envisager des propositions pour 2019 afin de maintenir ce lieu ouvert et dans des conditions agréables. Quelques envies :

- le rangement passera de 1 à 2 fois par mois, les 2e et 4e jeudis de 9h30 à 12h à partir de janvier
- des temps festifs et "vide-abri du besoin" aux changements de saison (mi-avril, mi-septembre) seront proposés en partenariat avec la recyclerie de Saillans
- et bien d'autres choses...

Pour en savoir plus, joignez vous au prochain jeudi de rangement, c'est utile et convivial, et/ou consultez le compte-rendu disponible sur le site ou affiché sur la porte du lieu. D'avance merci. ■



Solidaire,
je soutiens le
Centre communal
d'action sociale
(CCAS)
de Saillans



Dons au CCAS

Comme chaque année le CCAS fait appel à la générosité des Saillansons et des Saillansonnnes pour sa campagne de dons qui vise à aider les habitants en difficultés.

Si vous souhaitez soutenir ainsi les actions du CCAS, vous pouvez télécharger le bulletin de don sur le site de la mairie (mairiedesaillans26.fr/ccas) ou vous le procurer auprès du secrétariat de la mairie. Ces dons sont déductibles des impôts.

La région AURA s'engage à trouver les moyens pour remplacer le train 17359 supprimé.

Jeudi 22 novembre 2018 la région AURA organisait une première réunion de concertation avec les associations d'usagers du Rhône SUD à Rovaltain suivie le jeudi 6 décembre à Loriol du premier Comité de Mobilité en présence de la Vice-Présidente aux transports à la Région Mme Martine GUIBERT ainsi que SNCF Mobilité et les élus.

Ces comités de mobilité remplacent les anciens comités de Lignes et concernent toutes les mobilités y compris le covoiturage et les cars à l'exception des cars scolaires. A cette occasion les différents collectifs ont fait remonter les besoins de mobilité des habitants sur la ligne. A noter qu'il n'y avait plus d'échange avec la région depuis 4 ans.

Si la région souhaite afficher une grande ambition, il en ressort. qu'à ce jour, les moyens ne sont pas à la hauteur pour répondre, à ce jour, à nos besoins de mobilité. Déjà, la région n'a pas la main sur toutes les décisions qui concernent notre ligne de train gérée par la région PACA. Ensuite, des contraintes techniques imposées par la SNCF (concernant les longueurs de quais, par exemple) limitent les marges de manœuvre.

4 informations nous concernent principalement :

- **SUPPRESSION DU TRAIN** : Mme Guibert, en toute humilité, a reconnu ne pas avoir pris les mesures qu'il fallait pour défendre le maintien du train 17359 de 16h30 avancé par la région PACA à 14h30 au départ de Valence TGV. Le train supprimé sera remplacé par un car EXPRESS à compter du 10 décembre 2018. Ce car, au départ de Valenceville, n'est pas une réponse satisfaisante. Mme Guibert s'est engagée à trouver les solutions pour remettre en ligne un train sur cet horaire.
- **SAILLANS** : Des arrêts à Saillans sont supprimés sur la prochaine fiche horaire. Cela s'explique par la réglementation qui impose qu'au moins une porte de wagon soit à quai pour permettre aux usagers de descendre à l'avant du train. Ainsi, les trains avec 3 éléments (soit 6 voitures) comprenant un élément hors quai, interdisent leur arrêt.

- **INTERMODALITE VELO** : Une harmonisation est en cours entre les pratiques des différents départements Drôme, Ardèche, Savoie et Haute-Savoie, pour permettre en 2019 les vélos en soute dans les cars.

- **TARIF** : l'harmonisation souhaitée des tarifs est en cours.

Une bonne nouvelle : une grosse phase de travaux est prévue en 2021 qui induira cependant des coupures de ligne pour assurer son entretien.

Trois questions restent suivies de près par les différents collectifs d'usagers de la vallée de la Drôme : "gare à nous", l'association Dromolib, en lien avec les élus des nos communautés de communes :

- Comment reprendre la main sur la partie ferroviaire de la ligne AURA pour répondre aux besoins des habitants de la vallée et pas uniquement à ceux de PACA ?
- Comment faciliter l'accès à Valence TGV d'une part / améliorer l'information entre correspondance gare TGV et ville / Faciliter l'intermodalité train/Car + vélo
- Comment mettre en ligne des trains navettes à intervalles prévisibles toutes les heures et toutes les 1/2 heures en heure de pointe ?

Contacts utiles :

- Collectif Trains usager 26, train.valleedelaldrome@gmail.com
- Association Dromolib, booster l'écomobilité en Drôme : <https://dromolib.fr>
- Le collectif des usagers de Valence TGV : sauvemagaredevalencetgv@gmail.com
- Collectif Diois pour le train : <http://gareanous.unblog.fr>

(synthèse réalisée par Morgane, de Dromolib) ■



6 novembre, Gare de Die, rassemblement pour s'opposer à la suppression du TER en présence de nombreux saillançons et d'une délégation d'élus !



La gare de Saillans en 1994... les trains hors quai ne posent pas de problème !

Le recensement à Saillans, c'est pour bientôt !

En janvier et en février 2019, des agents recenseurs se présenteront chez vous. Ces agents seront recrutés prochainement : l'annonce sera publiée sur le site de la mairie.

À quoi sert le recensement ?

C'est grâce aux données collectées lors du recensement de la population que les petits et les grands projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés.

Le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de cette population : âges, professions, moyens de transport utilisés, conditions de logement et autres informations.

De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies sur le territoire, etc.

La connaissance de ces statistiques est un des éléments qui permettent de définir les politiques publiques nationales. Au niveau local et intercommunal le recensement sert notamment à prévoir des équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux, moyens de transports etc).

Par qui et comment ?

Le recenseur ou la recenseuse se présentera chez vous et montrera sa carte officielle avec la Marianne de la mairie. Il vous sera aussi proposé de répondre par internet si vous le souhaitez.

Les réponses sont confidentielles. Les élus et les agents communaux n'ont pas accès aux données. Elles sont transmises à l'Insee, seul organisme habilité à exploiter les questionnaires. Les informations recueillies ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

L'agent recenseur passera dans TOUS les foyers sur la commune de Saillans. Il vous invitera à compléter la fiche de renseignement sur internet, plutôt que de repasser une seconde fois chez vous, pourquoi ?

LE RECENSEMENT EN LIGNE : QUE DES AVANTAGES !

Des gains de temps

- Pas de second passage pour récupérer les questionnaires
- Collecte plus rapide, suivi en temps réel
- Une organisation efficace
- Moins de papier à gérer et à contrôler
- Information par SMS deux fois par jour sur les réponses faites par internet
- Travail de l'agent recenseur facilité

Une démarche écologique et économique

- Moins de papier utilisé : un recensement moins coûteux et plus respectueux de l'environnement
- Des résultats de qualité
- Questionnaire guidé, plus facile à compléter
- Confidentialité respectée : personne n'a accès au questionnaire en ligne à part l'Insee ■

Moins d'hirondelles ...

Depuis les 24 heures naturalistes de la FRAPNA à Saillans en mai 2015, quelques Saillanaises et Saillanais prennent le temps de compter les nids d'hirondelles dans les rues du village. L'an dernier, ils notaient une progression de 350 à 478 nids entre mai 2015 et juillet 2016, et se réjouissaient d'un « nombre record » de 502 nids pour l'année 2017.

Leurs dernières observations réalisées fin juin 2018 dénombrent 484 nids dans les rues du village, principalement dans la Grande Rue, Rue du Dr. Illaire et Rue des Remparts, Rue Raoul Lambert, Place de la Daraize et Rue des Andrieux. On remarque que les 24 nids artificiels de la rue Portal du moulin sont restés vides.

Cette diminution du nombre de nids d'hirondelles est peut-être due à la sécheresse exceptionnelle de cette année, mais elle nous invite à être vigilants : comme les abeilles, les hirondelles sont en train de disparaître dans les campagnes à cause des insecticides très persistants, pas seulement à Saillans, bien sûr, mais dans l'ensemble du pays.

Photos souvenirs



Septembre : Journée du Patrimoine, visite de la bélière



H. Boyer

Le 27 septembre les cantines de la vallée impliquées dans le projet ça bouge dans ma cantine ont proposé un repas bio et local à leurs convives de 2 à 95 ans.



18 octobre - des lycéens du Lycée Aubanel d'Avignon découvrent la mairie et son fonctionnement.



Cérémonie du 11 novembre avec présentation de l'exposition sur les poilus de Saillans



A.M. Croizet

30 novembre, salle polyvalente Spectacle "Malek et les cigognes" proposé dans le cadre de la Saison culturelle des bibliothèques, programme culturel coordonné par la Médiathèque départementale de la Drôme.



Marché de Noël

Samedi 24 et dimanche 25 Novembre, à la salle des fêtes et salle polyvalente, a eu lieu le marché de Noël, organisé par la vingtaine de bénévoles de la Palette de Gribouille. Cette année, le père Noël a organisé un concours de dessins pour les enfants de 6 à 10 ans, qui a connu un joli succès !

Une trentaine d'exposants, poterie, lainage, couture, bois..... ont présenté leur travail.



Manifestations

Nous voulons des coquelicots !



« Nous exigeons de nos gouvernants l'interdiction de tous les pesticides de synthèse en France. Assez de discours, des actes. »

Avez-vous aperçu ce rassemblement mensuel devant la mairie ? Chaque mois plus nombreux ! Chaque mois plus déterminés !

Oui, chaque mois, chaque premier vendredi, à 18 h 30, dans toute la France, des citoyens se donnent rendez-vous devant leurs mairies. Le 7 décembre, plus de 800 rassemblements ont eu lieu dans tout le pays.

L'appel des Coquelicots a germé début octobre chez un petit groupe de militants et s'est élargi de mois en mois. Ils demandent l'interdiction immédiate de la vente et de l'utilisation de tous les pesticides et herbicides de synthèse. Ces produits sont des poisons qui détruisent le vivant et provoquent des maladies. Il en

existe des milliers. La vie animale sur la Terre disparaît, les fleurs sauvages deviennent rares... En plus des rassemblements mensuels, une pétition a été lancée. L'**objectif est de rassembler 5 millions de signatures en deux ans**. Elle se trouve sur le site des Coquelicots : nousvoulonsdescoquelicots.org/

On peut aussi la signer sur papier lors des rassemblements devant la mairie.

Prochain rendez-vous : le 4 janvier, à 18 h 30 ! ■

Saillans n'a pas failli dans son soutien à l'œuvre solidaire du Téléthon cette année encore. L'évènement a été accueilli avec un bel élan de générosité qui a débuté dès le vendredi 7 décembre à la sortie de l'école avec un stand de boissons chaudes et de gâteaux tenu par **Rochecourbe Escapade**, l'**UNRPA** a organisé une belote. Le 8 décembre, le spectacle de danse proposé par **Dance Studio by Caro** a émerveillé les spectateurs petits et grands, tandis que les membres de l'asso Rochecourbe Escapade nous ont régales de leurs gâteaux et autres douceurs. La **Bibliothèque** a animé un stand de lecture et vente de livres d'occasion, le **Solaure Créatif** a proposé des objets de décoration, et le **Forum** s'est occupé du lâcher de ballons. Un grand merci à tous et à chacun qu'ils soient organisateurs ou participants venus soutenir cette action, ainsi qu'aux associations **Vivre à Saillans** et le **Vélo Club** qui ont fait des dons pour ce Téléthon 2018. ■



Expo poilus sur le net

L'exposition préparée par Jean-Pierre Nicolas, Michel Morin, Liliane Argoud et Sylvaine Laborde du «Journal du Diois» en partenariat avec le Musée de Die et du Diois et la Mairie de Saillans a eu lieu du 11 au 30 novembre. Vous l'avez peut-être manquée. **Les 86 fiches des poilus morts ainsi qu'un tableau synthétique des 4 faces du monument aux morts sont lisibles sur le site internet.**

<http://www.mairiedesaillans26.fr/evenement/commemoration-du-11-novembre-2018/les-fiches-des-82-poilus-du-monument-aux-morts-de-saillans/>

Le rapport de la chambre régionale des comptes (CRC)

Pourquoi ?

La comptabilité des communes est réalisée simultanément par les services communaux et la trésorerie dont dépend la commune, La Trésorerie de Crest en ce qui concerne Saillans.

La Cour régionale des comptes (CRC) a pour mission de contrôler ces comptabilités tant au niveau des communes que de la Trésorerie. C'est dans ce contexte que la commune de Saillans, mais aussi l'Intercommunalité et la commune de Crest ont fait l'objet de ce contrôle. Soyez rassurés, la commune n'est nullement sous tutelle.

Aspects financiers du rapport CRC

Le point essentiel de ce rapport est l'évaluation de la Capacité d'Autofinancement Brute (CAF) de la commune **à 24% du budget annuel**. Pour 2017 par exemple, la CAF brute est le résultat brut de 2016 plus les recettes de 2017 moins les dépenses de 2017. Ce sont ces 24% qui alimenteront la section d'investissement.

Cette situation favorable est le résultat d'une gestion prudente, en prévoyant la hausse des dépenses et la baisse des recettes, mais aussi d'un certain retard dans l'exécution des projets, notamment celui de la maison médicale.

Nous bénéficions de bases fiscales supérieures à celles de communes semblables. En effet, en 2010, la mandature précédente a demandé aux services fiscaux de réévaluer les bases fiscales de Saillans. **Cette évaluation a coûté plus de 100 000 € aux contribuables saillansons** alors même que la CRC précise que le niveau de revenus des habitants se situe en dessous de la moyenne départementale et régionale. Comme annoncé lors de la campagne de 2014, l'équipe municipale n'augmentera pas les impôts sans consultation des habitants. Sur toute la période étudiée, **le taux de subvention obtenu pour les investissements est supérieur à la moyenne régionale et départementale avec un taux moyen de 38%.**

En matière d'emprunts : l'équipe municipale reste prudente. Sous la mandature précédente, le montant des emprunts avait triplé. Nous avons renégocié l'un des prêts pour alléger un peu la dette. Il reste un emprunt à plus de 4% par an qu'il n'est pas rentable de négocier actuellement. Nous n'avons emprunté que 250 000€ afin de laisser des possibilités financières à la prochaine équipe et aux nouveaux projets. **La capacité de désendettement de Saillans est maintenant à un bon niveau à 3,2 ans meilleure que celles des communes similaires.**



Toutefois, **les charges de gestion courante de Saillans sont en augmentation** malgré les économies réalisées : extinction nocturne (-15 000 €), renégociation de prêts bancaire (-13 000 €) et plus récemment changement de fournisseur d'électricité et de téléphonie (30% d'économie).

EN CONCLUSION : La prospective faite avec la chambre régionale des comptes permet de réaliser les deux derniers gros projets, à savoir la maison médicale et la restauration de l'église Saint Géraud. Le montant du budget de fonctionnement ne doit pas augmenter de plus de 2% par an. La prochaine équipe pourra donc construire des projets avec les Saillansons sans avoir recours à une augmentation des impôts.

Le rapport de la Chambre régionale des comptes est disponible sur le site internet.

Vous pouvez le télécharger dans son intégralité (54 p.) sur www.mairiedesaillans26.fr ainsi qu'une présentation des conclusions avec commentaires de la commune (14 p.).

Secrétariat et services Mairie de Saillans, 1 Place Maurice Faure 26340 SAILLANS • Tél. 04 75 21 51 52 • Courriel : accueil@mairiedesaillans26.fr • www.mairiedesaillans26.fr
Horaires d'ouverture secrétariat : du lundi au vendredi de 9h à 12h • **Garde champêtre** police.municipale@mairiedesaillans26.fr

Compétences et commissions de la mairie de Saillans Vincent BEILLARD, maire Annie MORIN, 1^{ère} adjointe mairie1ereadjointe@mairiedesaillans26.fr
Aménagement, travaux, sécurité André ODDON, Michel GAUTHERON, Patrick THEVENET, travaux@mairiedesaillans26.fr • **Vivre longtemps au village, santé, social** Annie MORIN, Agnès HATTON, Josselyne BOUGARD, social@mairiedesaillans26.fr • **Enfance, jeunesse, éducation** Isabelle RAFFNER, Christine SEUX, jeunesse@mairiedesaillans26.fr • **Associations, sport, loisirs, culture et patrimoine** David GOURDANT, Annie MORIN, Josselyne BOUGARD, associations@mairiedesaillans26.fr • **Economie & production locale** Fernand KARAGIANNIS, Vincent BEILLARD, economie@mairiedesaillans26.fr • **Environnement & énergie** Sabine GIRARD, Joachim HIRSCHLER environnement@mairiedesaillans26.fr • **Finances & Budget** Agnès HATTON, Patrick THEVENET, finances@mairiedesaillans26.fr • **Référents Transparence-Information** Christine SEUX, Fernand KARAGIANNIS commissions@mairiedesaillans26.fr • **Référents Gouvernance et sollicitations médias** Vincent BEILLARD, Sabine GIRARD, Fernand KARAGIANNIS relation@mairiedesaillans26.fr • **Conseiller municipal** Philippe SAULNIER • **Élus à l'intercommunalité** Vincent BEILLARD, Agnès HATTON • **Conseillers départementaux** Marline CHARMET et Bernard BUIS • **Chargé de mission** Démocratie participative Ivan PASCAUD participation@mairiedesaillans26.fr

Vous voulez rencontrer un élu ? Rien de plus simple, prenez RDV par e-mail ou téléphonez au 04 75 21 51 52.

Directeurs de publication : Vincent Beillard, maire de Saillans et Annie Morin, 1^{ère} adjointe • Comité de coordination : Christine Seux, Fernand Karagiannis, élus référents Transparence-Information • Ont participé à ce numéro : Florence Alicot, Pascal Denavit, Blandine Lacour, Guillemette Thevenet, Jean-François Perrot • Téléchargeable aussi sur www.mairiedesaillans26.fr • Photo de couverture : Michel Morin • HIVER 2018